



**PORT DES BARQUES  
ÎLE MADAME**

*Grandeur  
Nature*

Département de CHARENTE MARITIME  
Arrondissement de ROCHEFORT  
Canton de TONNAY CHARENTE  
**COMMUNE DE PORT DES BARQUES**  
SEANCE DU 15 JANVIER 2025

Date de convocation : 10 JANVIER 2025  
Date d'affichage : 10 JANVIER 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers absents : 7  
Nombre de conseillers représentés : 6  
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-CINQ, le QUINZE JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Procuration donnée à</b>
DEMENÉ Lydie	X		
GEOFFROY Pierre	X		
DUMAND-GORICHON Amandine		X	Pouvoir à Mme Demené L
BRUNET Christian	X		
PINARD Josseline	X		
ACCAD Alexandre		X	Pouvoir à Mr Rose
TALAZAC Caroline	X		
JOUANNET Maxence	X		
VOISSIERE Denis	X		
WACOGNE Anne		X	Pouvoir à Mr Brunet
ROSE Bertrand	X		
BELIARD Saliha	X		
BERTHAUD Dominique		X	Pouvoir à Mr Geoffroy
JORE Stéphanie	X		
VELTIN Michelle	X		
LAUGRAUD Jacky		X	Pouvoir à Mme Trescos
TRESCOS Catherine	X		
DUPLESSIS Cyril		X	Pouvoir à Mr Jouannet
DEMENÉ SANDRINE		X	
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

**Secrétaire de séance** : Mr Pierre GEOFFROY.

**Secrétaire auxiliaire** : Mr Frédéric LARRIEU.

**Délibération affichée le** : 17 JANVIER 2025

### **ORDRE DU JOUR**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE
3. COMMUNE – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2025
4. COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS
5. COMMUNE – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

6. COMMUNE – TARIFICATION POUR MISE A DISPOSITION DE LA CALECHE AUPRES D'UN PRESTATAIRE – 2025
7. COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES ECOLES
8. COMMUNE – REMPLACEMENT DES VMC DES LOGEMENTS A LOYER LIBRE – RESIDENCE DU LITTORAL
9. COMMUNE – RENOVATION DU TOIT DES ECOLES – SECTEUR MATERNELLE
10. COMMUNE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTRECTRICE DES ANIMAUX
11. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22
12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 18H00, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr Pierre Geoffroy est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire présente ses vœux auprès du public et des journalistes présents.

### **2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Mme le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2024.

Mme Trescos à une objection :

« Ce n'est pas possible de cautionner certains écrits qui sont en contradiction avec la réalité du terrain.

Sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024, qui est un document officiel, il est stipulé que les enfants de l'école maternelle font leurs séances de motricité dans une autre classe maternelle.

Or, depuis que la salle de motricité est fermée à cause des moisissures, ces séances se font rarement à l'extérieur (en cause les intempéries). Il semblerait qu'il y aurait une impossibilité de faire cette activité dans la salle de cours aux dires de certains parents (puisque'il faut tout bouleverser dans la salle pour faire de la place).

Donc il n'y a pas ou peu de motricité, activité pourtant obligatoire dans les programmes.

J'attends vos explications.

Il me semble qu'une municipalité doit favoriser l'école en apportant les moyens matériels pour que les enseignants exercent et appliquent correctement les obligations de leur programme. »

Mme le Maire précise avoir vu l'institutrice qui confirme bien les propos du compte-rendu du dernier conseil.

Afin d'éclaircir ces propos, une réunion avec l'institutrice de la maternelle sera mise en place.

A par cela, le procès-verbal est adopté tel qu'il se présente.

### **3 COMMUNE – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2025**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Le budget 2025 devant être voté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, certains travaux ou commandes de matériels devront être engagés entre janvier et avril afin de permettre la continuité des programmes engagés.

Rappel des dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses :*

- *de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,*
- *relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance,*
- *sur autorisation de l'organe délibérant, sur les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.*

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la Commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget, à savoir :
  - o Opération 103 Bâtiments = 236 899,00 €
  - o Opération 104 Voirie = 60 485,00 €
  - o Opération 105 Eclairage public = 2 841,00 €
  - o Opération 106 Equipements sportifs = 1 020,00 €
  - o Opération 107 Ecoles = 4 344,00 €
  - o Opération 110 Retenue d'eau = 1 384,00 €
  - o Opération 111 Aménagement Front de mer = 5 000,00 €
  - o Opération 112 Cimetière = 47 742,00 €
  - o Opération 114 Divers Investissements = 22 332,00 €
- De reprendre les crédits au budget 2025.

POUR = 18

**4 COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS**

Mr Rose présente ce qui suit :

Pour contribuer au bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est nécessaire de voter une participation à hauteur de 8 000 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De voter une subvention de 8 000 € à destination du CCAS
- D'inscrire les crédits au compte 657362.

POUR = 18

**DEBAT**

Mme le Maire précise que si le budget nécessite une rallonge dans l'année, une délibération complémentaire sera prise.

**5 COMMUNE – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

Mr Rose présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Port-des-Barques tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :
  - o Faire un don d'un montant de 500 € à la Croix Rouge.

POUR = 18

**6 COMMUNE – TARIFICATION POUR MISE A DISPOSITION DE LA CALECHE AUPRES D'UN PRESTATAIRE – 2025**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

La Commune de Port-des-Barques met à disposition auprès d'un prestataire une calèche de 24 places qui aura pour vocation prioritaire le transport de passagers dans notre commune et l'île Madame, mais aussi aux alentours de notre territoire.

La redevance sera de 1 000 € par an avec 3 journées gratuites sur l'année selon les besoins de la commune.

A cette convention s'ajoute la possibilité au gestionnaire d'emprunter la calèche pour des manifestations extérieures à la commune. Le coût du prêt de la calèche s'élève à 500 € la semaine.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De dire que la redevance sera de 1 000 € pour l'année,
- De dire que le prestataire sera redevable de 3 journées gratuites au profit de la municipalité pour l'année,
- De dire que le coût du prêt de la calèche s'élève à 500 € la semaine pour l'année.

POUR = 16

ABSTENTION = 2 (Laugraud-Trescos)

### **7 COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES ECOLES**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la n° 15 du 17 janvier 2024.

La rue des Ecoles constitue la desserte principale des Ecoles.

Connectée à la rue René Descartes à l'Ouest et à la rue Albert Rambaud à l'Est, elle fonctionne en sens unique de l'Ouest vers l'Est.

Cette rue est marquée sur son extrémité Est par la présence d'un jardin public et la proximité de la Mairie. Son extrémité Ouest est au contraire caractérisée par un contexte urbain dense contraignant ainsi la largeur de la rue.

La desserte des Ecoles nécessite aujourd'hui de clarifier les usages de la rue de desserte afin de favoriser les déplacements doux et d'assurer une réelle connexion entre le quartier résidentiel et les écoles. Les enjeux d'aménagement portent donc sur la création d'une vraie liaison douce, offrant une solution fonctionnelle et sécuritaire de desserte, en se greffant aux liaisons piétonnes existantes. Ce projet incite ainsi à se déplacer mieux en favorisant les alternatives à la voiture individuelle.

Les choix d'aménagement reposent donc sur des objectifs d'apaisement de la rue et de mise en sécurité. Son fonctionnement en sens unique est conservé et la rue sera classée en zone 30 dans son intégralité afin de favoriser l'usage de la marche.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de faire le plan de financement suivant :

**AMENAGEMENT RUE DES ECOLES**

**OPERATION 104**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	Montants		Montants
Aménagement centre de bourg	62 041 €	DSIL – 50 % du cheminement doux	46 531 €
Cheminement doux	85 946 €	Conseil Départemental – Produits Amende de Police – 30,14 % de l'aménagement centre de bourg	25 000 €
Aire de jeux	18 065 €	Conseil Départemental – PACT 17	1 806 €
Travaux GIEP CARO	85 411 €	CARO	85 411 €
Prestations intellectuelles	13 747 €	Commune – 58,69 %	106 462 €
<b>Total HT</b>	<b>265 210 €</b>		<b>265 210 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus,
- De déposer la demande de subvention auprès des co-financeurs,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget de la Commune – 2025, opération 104

POUR = 18

**8 COMMUNE – REMPLACEMENT DES VMC DES LOGEMENTS A LOYER LIBRE – RESIDENCE DU LITTORAL**

Mr Rose présente ce qui suit

Concernant les 6 logements à loyer libre de la Résidence du Littoral, les ventilations mécaniques contrôlées nécessitent leur remplacement pour cause de vétusté.

Pour cela, vous trouverez le détail dans le plan de financement ci-dessous.

**REEMPLACEMENT DES VMC – RESIDENCE DU LITTORAL  
LOGEMENT A LOYER LIBRE  
OPERATION 103**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	Montant		Montant
VMC	8 600,10 €	Conseil Départemental – 10 %	860,00 €
		Commune – 70 %	7 740,10 €
<b>Total HT</b>	<b>8 600,10 €</b>		<b>8 600,10 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus,
- De déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget de la Commune – 2025, opération 103

POUR = 18

**9 COMMUNE – RENOVATION DU TOIT DES ECOLES – SECTEUR MATERNELLE**

Mr Rose présente ce qui suit :

Le toit de l'école maternelle nécessite son remplacement. En effet, la couverture existante est celle d'origine et ne protège plus efficacement les locaux des infiltrations d'eau.

Nous profiterons de ce remplacement pour ajouter une isolation thermique.

Pour cela, vous trouverez le détail dans le plan de financement ci-dessous.

**RENOVATION TOIT ECOLE MATERNELLE  
OPERATION 103**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	Montants		Montants
TRAVAUX	96 692,80 €	DETR/DSIL/Fonds Verts -	67 685,24 €
		Conseil Départemental – 10 %	9 669,00 €
		Commune – 20 %	19 338,56 €
<b>Total HT</b>	<b>96 692,80 €</b>		<b>96 692,80 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter le plan de financement ci-dessus,
- De déposer la demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget de la Commune – 2025, opération 103.

POUR = 18

**10 COMMUNE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Comme chaque année, la commune de Port-des-Barques signe une convention avec la SPA pour le ramassage des animaux errants.

Pour l'exercice 2025, la convention prévoit deux formules :

- Option 1 - Formule **avec déplacement** de la SPA pour venir sur place,
  - o Le coût s'élève à 0,65 € par habitant,
- Option 2 - Formule **sans déplacement** de la SPA (les employés communaux se déplacent à Saintes)
  - o Le coût s'élève à 0,60 € par habitant,

Pour information, le Conseil Municipal a retenu depuis plusieurs années l'option 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- De retenir l'option 1 – Formule avec déplacement de la SPA pour venir sur place,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant légal à signer la convention,
- De prévoir les crédits au budget Commune – Fonctionnement.

POUR = 18

**11 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION  
ART L2122-22**

DECEMBRE

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025**

30-12-2024	COMMUNE – Devis fleurissement de la commune – 2 828,54 € TTC FLEURS-i-TECH SAS
30-12-2024	COMMUNE – Devis Diagnostic Technique Amiante (DTA) sur la Mairie, la Salle des Fêtes, Salle des Associations, Groupe scolaire et Eglise – 3 060 € TTC CEDI ATLANTIQUE

**JANVIER**

08-01-2025	COMMUNE – Devis pour réhabilitation de l'assainissement non collectif des toilettes de la retenue des Anses – 20 232 € TTC SARL BARRAUD FRERES
08-01-2025	COMMUNE – Devis pour fourniture des filtres, décanteurs, pompe de relevage pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif des toilettes de la retenue des Anses – 27 717,43 € TTC HYDRADIS
08-01-2025	COMMUNE – Devis pour un audit d'accessibilité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) de notre site internet – 1 344 € TTC NET15
08-01-2025	COMMUNE – Devis remplacement volet roulant bureaux côté cour et bureau urbanisme – 3 808,92 € TTC DAVID MENUISERIE
08-01-2025	COMMUNE – Devis remplacement porte de la chaufferie de la salle polyvalente – 1 254,44 € TTC DAVID MENUISERIE

**12 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Etat des restes à réaliser 2024 en 2025**

Remise sur table de l'Etat des restes à réaliser.

En dépenses :

Opération 103 :	259 891,44 €
Opération 104 :	166 207,78 €
Opération 105 :	11 217,81 €
Opération 106 :	4 080,00 €
Opération 107 :	12 528,65 €
Opération 112 :	186 000,23 €
Opération 114 :	4 000,00 €
<b>Total dépenses :</b>	<b>643 926,00 €</b>

En recettes :

Opération 103 :	456 534,00 €
Opération 112 :	190 970,00 €
<b>Total recettes :</b>	<b>647 504,00 €</b>

**Colis des Aînés**

Mr Rose précise préparer la liste de distribution des colis pour les Aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 18H30

**Conseil Municipal du 15 janvier 2025  
Liste des délibérations**

	N° délibération	Libellé	
1	250115_D03_COM	COMMUNE – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DURABLE DE LA POINTE DE PORT-DES-BARQUES	Pour = 18
2	250115_D04_COM	COMMUNE – RENOUELEMENT D'UNE OFFRE PROMOTIONNELLE « ASSURANCE SANTE POUR VOTRE COMMUNE » ET « DEPENDANCE COMMUNALE » POUR LA COMMUNE DE PORT DES BARQUES – MUTUELLE DE SANTE AXA	Pour = 18
3	250115_D05_COM	COMMUNE – TARIFS 2025	Pour = 18

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025**

4	250115_D06_COM	COMMUNE – PARC RESIDENTIEL DE LOISIR – TARIFS DU M <sup>2</sup> - 2025	Pour = 16 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
5	250115_D07_COM	COMMUNE – PARC RESIDENTIEL DE LOISIR – TARIFS 2025 – LOCATION ANNUELLE CHALET & MOBILE HOME	Pour = 18
6	250115_D08_COM	COMMUNE – TARIFS 2025 – LOCATION MENSUELLE OU QUINZAINE CHALET & MOBILE HOME- PARC RESIDENTIEL DE LOISIR (PRL)	Pour = 18
7	250115_D09_COM	COMMUNE – REALISATION D'UN PRET COHESION TERRITORIALE AUPRES DE LA CAISSE DE DEPOT ET CONSIGNATION POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION EXTENSION DU CIMETIERE	Pour = 18
8	250115_D10_COM	COMMUNE – REALISATION D'UN PRET COHESION SOCIALE AUPRES DE LA CAISSE DE DEPOT ET CONSIGNATION POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RENOVATION D'UN BATIMENT POUR CREER UNE MAISON MEDICALE	Pour = 18
16	250115_D11_COM	TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22	

**Étaient présents** : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mme TALAZAC Caroline, Mr VOISSIERE Denis, Mr ROSE Bertrand, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mr JOUANNET Maxence, Mme JORE Stéphanie, Mme TRESCOS Catherine, conseillers municipaux.

**Étaient absents représentés** : Mr BERTHAUD Dominique, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mme WACOGNE Anne, Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.

**Étaient absente excusée** : Mme DEMENE Sandrine.

Mme le Maire

Lydie DEMENÉ



Le secrétaire de séance

Pierre GEOFFROY